

Regards sur

Anjou

Février 2021 / Volume 48, numéro 1

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

STATION HIVERNALE



L'OASIS D'HIVER VOUS ACCUEILLE PLACE CHAUMONT

Accessible jusqu'à la fin de la saison hivernale, l'Oasis d'hiver d'Anjou vous propose un parcours dynamique vivant et chaleureux, où sapins et palmiers se côtoient. Venez circuler parmi des éléments de mobilier urbain ludiques et festifs tout en respectant les consignes de distanciation physique. Projections, musique et jeux de lumière sont au rendez-vous pour vous surprendre et vous divertir.

Installée place Chaumont, à proximité de la principale artère commerciale d'Anjou, l'Oasis d'hiver fait partie d'un ensemble de 25 haltes urbaines lumineuses aux ambiances chaleureuses aménagées sur des places, dans des parcs, des stationnements ou des espaces vacants du territoire montréalais et dont l'objectif consiste à égayer et à améliorer l'expérience de l'attente ou des déplacements actifs près des commerces. Dans le contexte de la pandémie, les stations hivernales visent également à encourager le commerce de proximité, l'achat local et la santé publique. Ces installations figurent parmi les éléments mis en place dans le cadre du plan de relance économique de Montréal.

COMPTE CITOYEN

CRÉER VOTRE COMPTE, C'EST RAPIDE ET FACILE

L'arrondissement vous invite à créer votre compte à l'adresse montreal.ca/mon-compte/fr/accueil. Disposer d'un compte citoyen vous permettra d'accélérer vos démarches, de recevoir des avis et des alertes, de signaler un problème, de suivre l'état de vos demandes et de communiquer directement avec la Ville. Vous pourrez également personnaliser votre compte pour mieux voir les services déjà disponibles en ligne qui s'offrent à vous.

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

NOUS SOMMES SUR LA BONNE VOIE



Au moment d'écrire ces lignes, le confinement tire bientôt à sa fin ainsi que le couvre-feu qui a été décrété il y a quelques semaines. Nous comptons sur vous pour continuer de respecter de manière rigoureuse les consignes de même que les restrictions émises par le gouvernement. Nous ne devons pas baisser la garde alors que la situation s'améliore. Chaque geste que nous avons posé et que nous continuons de poser pour réduire le nombre de contacts et par conséquent limiter la propagation de la COVID-19 nous rapproche du retour à une certaine normalité.

En cette période de confinement, les activités sportives et récréatives à l'extérieur sont limitées à la bulle familiale. Bien qu'il ne soit pas possible de pratiquer pleinement nos activités et nos loisirs habituels, l'arrondissement déploie tous les efforts nécessaires pour offrir aux Angevines et aux Angevins des activités durant ces quelques semaines. Nous vous encourageons à vous rendre dans les parcs de l'arrondissement et à profiter des plaisirs de l'hiver en vous amusant. D'ailleurs, Anjou-sur-le Lac est l'endroit parfait pour y faire des glissades !

**Nous vous remercions des nombreux efforts que vous avez
faits quotidiennement jusqu'à présent et de ceux que vous
ne manquerez pas de faire jusqu'à ce que nous sortions
de cette crise, qui sera bientôt derrière nous.**

L'arrondissement met tout en œuvre pour maintenir dans le meilleur état possible plusieurs patinoires extérieures. Nous dépendons du bon vouloir de la météo, mais nous espérons être capables de prolonger la période d'ouverture de ces installations. Bien que les patinoires intérieures soient fermées pour respecter le décret du gouvernement du 6 janvier dernier, l'arrondissement a demandé à ce que les arénas soient rouverts, surtout si les installations extérieures doivent être fermées plus tôt à cause d'un temps trop doux.

Bien entendu, nous vous demandons de respecter les consignes sanitaires en tout temps ainsi que les règles de sécurité qui prévalent lorsque vous pratiquez des activités à l'extérieur, notamment la distanciation physique et la notion de bulle familiale. N'oubliez pas que vous avez toujours accès à l'ensemble des parcs de l'arrondissement pour aller marcher, jouer dehors et apprécier les belles journées d'hiver.

Continuons de nous montrer résilients pour que la pandémie de COVID-19 soit au plus vite chose du passé.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra à **huis clos le mardi 2 février, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement. La séance sera filmée et disponible en ligne le lendemain sur le site Internet de l'arrondissement. Si vous désirez poser une question au conseil d'arrondissement, vous devez remplir le formulaire disponible à l'adresse montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-danjou-de-fevrier-huis-clos.

Renseignements : 514 493-8000 ou 311

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique

Lithium Marketing

Impression

Groupe Chicoine

Tirage

26 000 exemplaires

Distribution

Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web

montreal.ca/anjou

Dépôt légal

2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

© Arrondissement d'Anjou 2021
La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
anjou@montreal.ca

Accueil, information et orientation

514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social

514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou

7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence : 911

Police

Poste de quartier 46 : 514 280-0146
Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics

(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

COVID-19



**S'isoler,
c'est sérieux.**

Quebec.ca/isolement

1 877 644-4545

Votre gouvernement

Québec

ACTIVITÉS AUTORISÉES ET SERVICES DISPONIBLES

Comme le couvre-feu est toujours en vigueur, les arénas Chaumont et Chénier demeurent fermés pour l'instant. Durant la journée, vous avez la possibilité de pratiquer des activités et des sports à l'extérieur de manière individuelle ou en respectant votre bulle familiale.

Les bibliothèques sont ouvertes, mais l'horaire a été modifié pour respecter le couvre-feu. Veuillez consulter la page 4 du présent *Regards* pour les consignes qui s'appliquent.

Le Bureau Accès Montréal d'Anjou est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Nous vous rappelons que vous pouvez accéder à un grand nombre de services en ligne afin de vous éviter de vous déplacer. Nous vous invitons à faire le maximum de vos transactions depuis votre domicile, comme le paiement des taxes, entre autres.

Le Bureau des permis vous accueille sans rendez-vous du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Vous pouvez donc vous y présenter pour déposer une demande de permis si nécessaire et effectuer le paiement. Certains services sont également disponibles en ligne. Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet de l'arrondissement, à l'adresse suivante : montreal.ca/lieux/comptoir-des-permis-anjou.

Si vous ressentez certains symptômes apparentés à la COVID-19, nous vous encourageons à vous faire dépister le plus tôt possible et à suivre les consignes de la Santé publique relativement à votre situation.

OFFRES D'EMPLOI

TRAVAILLER POUR L'ARRONDISSEMENT

Les offres d'emploi de l'arrondissement d'Anjou pour l'été seront publiées sur le site Internet de la Ville de Montréal, approximativement aux dates suivantes :

- Pour Les Ateliers-Soleil, du 25 janvier au 7 mars ;
- Pour le tennis, du 22 février au 7 mars ;
- Pour les autres, du 22 février au 7 mars.

Si vous désirez postuler, il suffit de remplir la demande d'emploi en ligne à montreal.ca/articles/offres-demploi.

EMPLOIS DISPONIBLES

Emplois à statut auxiliaire

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

- Aide-animateur grade 1 (camp de jour Les Ateliers-Soleil)

PATINAGE LIBRE À L'EXTÉRIEUR



**LES PATINOIRES
EXTÉRIEURES SONT
ACCESSIBLES**

Parc de Talcy

Tant que la météo le permet, l'arrondissement offre à la population angevine cinq patinoires et deux anneaux de glace. Le patinage libre et le hockey* peuvent uniquement être pratiqués sans encadrement par :

- une personne seule ;
- des personnes qui habitent à la même adresse ;
- une personne qui vit seule accompagnée d'une autre personne, en respectant une distance d'au moins 2 mètres.

* Usage du bâton et de la rondelle uniquement.

Parc des Roseraies – 7070, avenue de la Nantaise

Parc Lucie-Bruneau (avec anneau) –

7051, avenue de l'Alsace

Parc Roger-Rousseau – 7501, avenue Rondeau

Parc de Spalding – 7901, avenue de Spalding

Parc de Talcy (avec anneau) – 8151, avenue de Talcy

En raison de la pandémie, les chalets demeurent fermés. Seules les toilettes sont accessibles. Pour chausser leurs patins, les patineurs peuvent utiliser les bancs installés à cet effet. Nous vous rappelons que l'accès aux patinoires extérieures est gratuit et qu'une surveillance des lieux est assurée durant les heures d'ouverture qui sont réduites à cause du couvre-feu. Les enfants âgés de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Lundi au jeudi 16 à 19 h 30

Vendredi au dimanche 10 h à 19 h 30

LE PATINAGE SUR LE LAC ARTIFICIEL D'ANJOU-SUR-LE-LAC EST INTERDIT EN TOUT TEMPS

Étant donné que la couche de glace est trop mince, car l'eau ne gèle pas assez profondément, il n'est pas sécuritaire de patiner sur le lac, peu importe le moment de la journée. Nous vous demandons également de ne pas y circuler afin d'éviter tout accident. Nous vous remercions de votre collaboration.

? > **Renseignements** : 514 493-8222

- Animateur – clientèle à besoins particuliers (camp de jour Les Ateliers-Soleil)
- Instructeur de tennis

Emplois à statut étudiant

Pour postuler à ce type d'emplois, vous devez suivre une formation à temps plein reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (joindre une preuve de fréquentation scolaire – hiver 2021) et fournir une preuve de retour aux études en septembre 2021. La priorité est donnée aux candidats embauchés les années précédentes et bénéficiant d'une évaluation favorable.

Direction des travaux publics

- Étudiant journalier – Embellissement
- Étudiant journalier – Gardien de parc

Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises

- Étudiant commis – Contrôle d'occupation

6 GEL DES CONDUITES D'EAU GESTES DE PRÉVENTION

Lors d'une période de grands froids, il arrive que l'entrée d'eau qui alimente un immeuble gèle. Voici quelques gestes qui peuvent prévenir ce fâcheux désagrément.

- **Localisez** votre entrée d'eau et **dégagez son accès**.
- Assurez-vous que la température ambiante autour de l'entrée d'eau est d'**au moins 10 °C**.
- **Isolez les tuyaux** qui risquent le plus de geler, en particulier près des murs extérieurs et dans les vides sanitaires, le grenier et le garage. Il existe des protections en mousse à cet effet.
- **Scellez les fuites d'air** de votre maison et du garage pour empêcher l'air extérieur d'entrer.
- **Vérifiez les fuites** autour des fenêtres, des portes, du câblage électrique et du boyau de ventilation de la sècheuse.
- **Dévissez les tuyaux d'arrosage extérieur, coupez l'alimentation en eau** à l'extérieur et **drainez les robinets** avant le premier gel.

Un petit truc supplémentaire, lors de très grands froids, **gardez les portes des armoires de cuisine et de salle de bains ouvertes** pour que l'air chaud puisse circuler autour de la plomberie.



BUREAU DU CITOYEN

Veuillez noter que les bureaux du citoyen sont annulés pour une période indéterminée en raison de la pandémie de COVID-19. Vos élus demeurent cependant disponibles et vous pouvez communiquer avec eux par téléphone ou par courriel pour toute question portant sur la vie municipale.

DÉNEIGEMENT

OPÉRATIONS EN COURS

À l'instant où nous écrivons ces lignes, deux opérations de chargement de neige ont eu lieu depuis le début de l'hiver. L'arrondissement félicite tous les employés impliqués dans ces interventions pour leur excellent travail. Nous tenons également à remercier les citoyens pour leur collaboration et pour avoir respecté les consignes, notamment par rapport au couvre-feu. D'ailleurs, nous vous rappelons que lors du chargement de la neige durant les heures de couvre-feu, vous devez vous assurer de stationner votre véhicule correctement avant 20 h. Il n'est pas possible de le déplacer pendant le couvre-feu.

Il faut savoir que le déneigement réalisé par les cols bleus de l'arrondissement est plus rapide. Les délais revus à la hausse par la Ville-centre font en sorte que notre contrat de déneigement avec l'entreprise privée prend plus de temps que les interventions faites par nos cols bleus. Le déneigement réalisé en régie, qui représente environ 80 % du territoire, s'est fait en trois jours. Un autre défi à relever pendant la pandémie réside dans la constitution de trois équipes-bulles localisées à trois endroits différents. Cette réorganisation occasionne des délais supplémentaires dans le déroulement des opérations.

STATIONNEMENTS INCITATIFS À VOTRE DISPOSITION

Une vingtaine de cases sont réservées à cet effet, de 6 h à 18 h, dans les stationnements de sept parcs de l'arrondissement : parc Lucie-Bruneau; parc André-Laurendeau; mairie d'arrondissement; arénas Chaumont et Chénier; centre Roger-Rousseau; centre communautaire d'Anjou. Comme moins de véhicules restent dans la rue lors des interventions liées au déneigement, il y a moins de remorquages et les manœuvres des équipements s'en trouvent facilitées.

ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE

DISTRIBUTION DE PANIERS ET DE CADEAUX DE NOËL

En décembre dernier, l'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec plusieurs organismes angevins, a remis des paniers de denrées à plus de 550 familles ainsi que des cadeaux de Noël à plus de 530 enfants sur le territoire angevin. La grande implication de nombreux bénévoles et employés de l'arrondissement a rendu possible la distribution de ces paniers et cadeaux juste à temps pour Noël.

C'est grâce à la générosité de la population angevine que l'arrondissement a pu apporter son soutien et un peu d'espoir à de nombreuses familles dans le besoin durant cette période où l'entraide et la bienveillance sont des valeurs qui nous habitent tous.

PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

PREMIER VERSEMENT, DATE LIMITE : 1^{er} JUIN 2021

Comme la Ville a reporté le paiement du premier versement, vous devez l'effectuer au plus tard le **mardi 1^{er} juin**. Pour le second, la date limite de paiement est fixée au mercredi 1^{er} septembre. Tout retard occasionne des frais d'intérêt et de pénalité. Si le montant de vos taxes est inférieur à 300 \$, un seul paiement est exigible pour le 1^{er} juin.

PAIEMENT EN LIGNE RECOMMANDÉ

Nous vous recommandons d'effectuer votre paiement en ligne pour éviter de vous déplacer. Vous devez prévoir au moins deux jours ouvrables pour que votre paiement soit porté à votre compte. Pour connaître le montant à payer, vous pouvez consulter votre compte citoyen en vous rendant sur le site **montreal.ca**. Pour ce faire, vous devez avoir créé votre compte citoyen au préalable. Vous pouvez effectuer votre paiement en ligne auprès de votre institution financière en indiquant le numéro de référence qui apparaît sur votre avis d'imposition.

VERSEMENTS MULTIPLES

Vous avez la possibilité de payer vos taxes foncières en plus de 2 versements **avec frais d'intérêts et de pénalité**. Si vous retenez cette option, vous trouverez les détails au verso de l'avis de paiement des taxes foncières reçu par la poste fin janvier ou début février. Un dépliant accompagne l'avis et tous les détails concernant les modes de paiement s'y trouvent.

Pour toute information, vous pouvez consulter votre avis d'imposition en ligne à **montreal.ca/demarches/consulter-son-compte-de-taxes**.

L'arrondissement a consacré d'une part un budget de 35 000 \$ à la préparation des paniers de denrées qui ont été distribués à 551 familles d'Anjou les 16 et 17 décembre. Cette opération a été réalisée en collaboration avec Moisson Montréal, Regroupement Partage, Courchesne Larose, le Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) et le Centre humanitaire et d'organisation de ressources et de référence d'Anjou (CHORRA). D'autre part, un montant de 15 000 \$ a été alloué aux cadeaux de Noël qui ont été remis à 533 enfants le 13 décembre, avec l'aide des Chevaliers de Colomb St-Conrad, du SAC Anjou et du CHORRA.

L'arrondissement d'Anjou tient à remercier ses citoyens qui ont permis, par le truchement de leurs taxes, d'aider des personnes vivant dans la précarité ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont participé à ces opérations.

JARDINS COMMUNAUTAIRES



Jardin communautaire Roi-René

POUR LES ANCIENS JARDINIERS

Vous avez dû recevoir une lettre, par courriel ou par la poste, accompagnée des instructions à suivre pour vous réinscrire. Si ce n'est pas le cas, veuillez communiquer avec nous dans les plus brefs délais au 514 493-8200. Exceptionnellement cette année, vous avez jusqu'au **26 février** pour vous réinscrire. En cas de retard à l'inscription, nous ne pourrions garantir que vous conserverez le jardinet que vous aviez loué lors de la saison 2020. Il est de votre responsabilité de nous aviser lors d'un changement dans vos coordonnées.

POUR LES NOUVEAUX JARDINIERS

Pour jardiner durant la saison 2021, vous devez vous procurer et remplir une fiche d'inscription au point de service qui suit et nous la remettre au plus tard le **12 mars**, dans le hall d'entrée de la bibliothèque selon l'horaire ci-dessous :

Lundi au vendredi	12 h à 19 h 30
Samedi	9 h 30 à 17 h
Dimanche	11 h à 17 h

La fiche d'inscription est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse **montreal.ca/anjou**, dans la section « Nouvelles ». Certains jardins ont un nombre de places disponibles limité. Par conséquent, l'attribution des jardinets se fera au hasard si nécessaire. Si vous vous inscrivez après le 12 mars, votre nom figurera sur une liste d'attente et vous vous verrez attribuer un jardinet selon les places disponibles. La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement jusqu'au 14 mai.

Lieux

- Parcs André-Laurendeau, des Roseraies, Lucie-Bruneau, de Spalding et Roger-Rousseau
- Église Notre-Dame d'Anjou (à l'arrière)
- Angle des boulevards de Châteauneuf et Roi-René

Notez que les modalités de paiement de l'inscription et du dépôt pour la clé, si nécessaire, ainsi que de l'accès aux jardins communautaires, seront précisées en début de saison, en toute conformité avec les consignes de la Santé publique.

? **Renseignements** : 514 493-8200, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est
514 493-8271

Lorsque vous lui lisez un livre,
laissez votre enfant tourner les
pages par lui-même.



ACTIVITÉS OFFERTES DANS LES BIBLIOTHÈQUES



© Nous les arts

Ateliers créatifs virtuels avec Nous les arts

Pour les 5-12 ans. Inscription sur place (bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou) et remise de la trousse créative. Chaque atelier, donné en ligne et animé en direct, propose des découvertes thématiques et est suivi d'une activité créative.

SENSIBILISATION À LA NATURE

Samedi 13 février, de 14 h à 15 h 30

Inscription sur place dès le vendredi 5 février

La nature a ses secrets que tu découvriras. Tu verras comme c'est magnifique et complexe et tu seras invité à peindre sur le bois.

SUR LES BERGES DU SAINT-LAURENT

Dimanche 28 février, de 14 h à 15 h 30

Inscription sur place dès le vendredi 19 février

Explore les splendeurs du fleuve Saint-Laurent à travers ses mammifères marins. Ensuite, place à la créativité pour un projet inspiré des fonds marins !

Heures du conte virtuelles

Noë Cropsal sera de retour avec des histoires drôles, tendres et colorées. Tournées et montées en collaboration avec l'équipe de la culture de l'arrondissement, nos nouvelles capsules racontées seront plus belles que jamais... et en HD ! Surveillez notre page « facebook.com/lesbibliothequesanjou » dès février : il y aura une nouvelle histoire tous les mercredis soir et une autre tous les samedis matin.

Ateliers d'écriture créative

Jeudi 11 février, de 10 h à 12 h – Histoires d'amour

Jeudi 25 février, de 10 h à 12 h – Le dialogue

Jeudi 11 mars, de 10 h à 11 h – Le temps du récit

et de la narration

Jeudi 25 mars, de 10 h à 11 h – À la découverte

des contes et des légendes

Inscription : **514-493-8268** ou biblioanjouref@montreal.ca

Animés en ligne par la sympathique Anik April, ces ateliers vous permettront d'expérimenter votre plume et d'affiner vos talents d'écrivain amateur par l'exploration de thématiques, de genres littéraires ou d'éléments du récit, le tout dans le plaisir et l'esprit de partage. Vous pouvez participer à un ou à plusieurs ateliers, à votre guise. Aucun prérequis, hormis de disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam et d'une connexion Internet.

Club de lecture virtuel Mots & merveilles

Les mardis 23 février, 23 mars, 20 avril, 18 mai et 15 juin, de 10 h à 12 h

Inscription : **514-493-8268** ou biblioanjouref@montreal.ca

Vous aimez la lecture ? Vous êtes curieux et souhaitez découvrir de nouveaux genres et de nouveaux auteurs ? Joignez-vous à notre nouveau club de lecture Mots & merveilles, animé par une bibliothécaire.



Formation virtuelle – Sécurité en ligne

Mercredi 10 février, à 14 h

Inscription : **514 493-8268** ou biblioanjouref@montreal.ca

Si la sécurité en ligne vous préoccupe, cette formation vous aidera à mieux comprendre cette notion et les enjeux qui en découlent. Vous découvrirez des trucs et des astuces clés en main pour mieux vous protéger et développer de bons réflexes et de saines habitudes en tant qu'utilisateur. La formation sera donnée dans le format webinaire et animée en direct sur la plateforme Zoom. L'animateur répondra à vos questions. Pour les personnes qui débutent avec Zoom, un guide d'accompagnement simplifié leur sera envoyé par courriel quelques jours avant la formation.

ATELIERS INTERACTIFS POUR LES JEUNES

LES ARTISTES À LA RENCONTRE DE LA JEUNESSE D'ANJOU

Après un passage en résidence au mois de décembre dernier, l'artiste Pierre Rancourt et sa complice Chantal Bergeron iront à la rencontre des jeunes de l'école secondaire d'Anjou afin de partager avec eux leur passion commune pour l'œuvre de Félix Leclerc.

Pendant plus de huit semaines, les jeunes pourront participer à des ateliers scolaires interactifs misant sur l'interculturalité. Ils apprendront non seulement à mieux connaître la langue et la culture québécoises, mais ils seront invités à y apporter leur couleur et leur contribution unique, lesquelles alimenteront les artistes qui présenteront un spectacle en fin de projet. Nous leur souhaitons un hiver culturel inspirant !

CLUB VACANCES 2021

CAMP DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

Les nouvelles directives émises par le gouvernement du Québec en décembre dernier en lien avec la COVID-19 confirment l'interdiction d'offrir actuellement la tenue de camps de jour en zone rouge. De plus, avec le resserrement des consignes sanitaires, ainsi que le confinement et l'obligation du couvre-feu instaurés depuis le 9 janvier dernier, l'arrondissement d'Anjou n'est pas en mesure de statuer sur une éventuelle période d'inscription au Club Vacances de mars 2021. Nous surveillons de près la situation tout en tenant compte de l'éventualité d'une annulation ou d'un report de la semaine de relâche.

Nous vous invitons donc à suivre l'évolution de la situation en consultant notre infolettre ou le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/anjou.



HORAIRE ET CONSIGNES

Nous vous rappelons que les heures d'ouverture des bibliothèques d'Anjou sont modifiées pour respecter le confinement et le couvre-feu.

Lundi au vendredi	12 h à 19 h 30
Samedi	9 h 30 à 17 h
Dimanche	11 h à 17 h

Le prêt de documents réservés préalablement est disponible dans les deux bibliothèques.

L'accès aux tables et aux ordinateurs est permis à la bibliothèque Jean-Corbeil uniquement. Pour réserver un poste de travail ou une place assise : **514 493-8266**.

Les usagers doivent suivre l'ensemble des consignes dès leur arrivée à la bibliothèque.